

Gestion de la crise tempête

Dans la nuit du 1^{er} au 2 juillet 2019, 180 hectares de forêt étaient ravagés par une tornade très localisée.

Immédiatement, une cellule de gestion de crise s'était mise en place pour faire face à cet épisode sans précédent.

	objectif	calendrier
Phase 1	rouvrir les voiries et les accès	En quelques jours après la catastrophe.
Phase 2	exploiter les bois tombés (chablis) le plus vite possible pour les valoriser	En une année, tout ce qui était le plus urgent a été exploité.
Phase 3	Reboiser et permettre la régénération naturelle	A partir de l'automne 2020

Alors, un an après... Où en sommes-nous ? Quel est l'avenir de notre forêt ?

Compte-rendu des actions en cours

Le jeudi 25 juin 2020, 15^{ème} réunion du comité de pilotage de la crise tempête : un moment important pour la politique forestière de Magland.

Le mot de l'adjoint au maire, délégué à l'environnement, Stéphane APPERTET :

Au nom de la nouvelle municipalité, je remercie l'ONF et l'ASLGF de l'intérêt qu'ils portent à notre forêt aussi bien sur le domaine public que privé.

Pour le conseil fraîchement élu, cette journée est l'occasion de faire un bilan précis des actions menées depuis la tempête du 1er juillet 2019 et de prendre connaissance des actions en cours afin de décider celles à venir.

Ayant bien pris conscience des enjeux économiques et environnementaux, le conseil municipal souhaite une collaboration efficace entre les partenaires et professionnels de la filière bois.

Le futur visage de la forêt maglancharde dépend des décisions prises actuellement et conjointement. Ce travail devra répondre aux attentes des générations futures.

Expertise sur le terrain d'Olivier Leclerc, responsable de l'unité territoriale ONF Pays du Mont Blanc à laquelle appartient Magland, et de Freddy Contat, technicien forestier du CNPF pour le pays du Mont-Blanc

La mobilisation de tous

Le comité de pilotage organisé par la commune de Magland permet de rassembler l'ensemble des acteurs du territoire (représentants de la commune, ONF, CRPF, puis, une fois créée, représentants de l'ASLGF, DDT, SM3A, ACCA...) et ainsi d'avoir un point de vue global de la situation.

L'ASLGF a été créée le 2 août 2019, suite à la tempête mais elle a un rôle de gestion forestière à long terme. Elle compte aujourd'hui 147 adhérents pour une surface de 187 ha et près de 1200 parcelles.

Entrer dans les bois

*Exemple de piste créée (à gauche) ou réouverte (à droite) pour l'exploitation des bois.
Parcelle sous la Combe du Plane*

La création de piste était essentielle pour l'évacuation des bois dans de bonnes conditions. Certaines pistes structurantes sont vouées à être utilisées et donc à rester de façon durable, d'autres vont se refermer avec le temps.

Les pistes structurantes ont pu être subventionnées par le conseil départemental.

Les pistes forestières peuvent être utilisées par les exploitants forestiers et les ayant-droit.



Exploitation mécanisée = sécurité



Toutes les parcelles ont été exploitées mécaniquement avec des engins performants. Ceci a contribué à la sécurisation des chantiers: aucun accident n'a été déploré malgré le haut risque que représentait l'exploitation des bois après la tempête.

Quelques jours après la tempête, toutes les abatteuses de Haute-Savoie étaient à Magland pour sortir au plus vite et en toute sécurité les chablis.

Exemple d'un broyeur pour réaliser des plaquettes de bois à partir des déchets des coupes

Différences de traitement dans l'exploitation des parcelles impactées : pourquoi ?

Chandelles de bois restées sur place après exploitation: la raison?

Il s'agit de parcelles de bois sur pied vendues en juin 2019, juste avant la tempête dont le cahier des charges n'a pu être revu.

Une opération de préparation avant reboisement sera donc nécessaire sur ce type de secteur.

Sur les parcelles exploitées en bois de tempête, le traitement des bois a été différent et les chantiers sont prêts pour un éventuel reboisement ou une régénération naturelle.



Exemple de la parcelle de Plaine Joux.

FOCUS sur l'exploitation commerciale des ventes de bois

Deux types de bois :

- Le bois vendu sur pied : l'acheteur assure lui-même l'exploitation des bois dans le respect de règles définies.
- Le bois vendu façonné bord de route : le propriétaire fait réaliser à sa charge l'exploitation et les bois vendus prêts à être chargés. La vente de bois façonnés permet une meilleure maîtrise de l'exploitation par le propriétaire, et donc un rendu plus en conformité avec ses attentes.

L'équilibre financier du budget bois :

160 ha de forêt sont détruits à 100% : 87 ha de forêt communale, 73 ha de forêt privée, soit environ 26 000m³ de bois renversés et/ou cassés en forêt communale.

La Région AURA, le Conseil Départemental de Haute-Savoie et le Conseil Savoie Mont-Blanc soutiennent financièrement la commune de Magland par le biais de subventions.

Pour la commune de Magland, le bilan financier est à l'équilibre pour l'exploitation des chablis suite à la tempête. Il n'en demeure pas moins une perte de revenus forestiers pour les années futures.

Gérer la forêt, c'est protéger les populations

Au Biollay: le lit du cours d'eau, encombré par des chutes de bois, a été sécurisé par une opération du SM3A.

Cependant un chantier de protection sur les parcelles privées (rive gauche) et communales (rive droite) sera nécessaire. L'ONF et le CNPF entourent la commune et l'ASLGF par leurs conseils techniques et par une aide dans les demandes de subvention liées à ce type de chantier déficitaire mais extrêmement important pour la protection de la population.

En effet, en amont se trouve le hameau du Biollay et en contrebas celui de Gravin.



Reboiser, voir la forêt pousser à nouveau !



Parcelle sous la Combe du Plane prête à être reboisée.

L'ONF est en train d'étudier les meilleurs scénarii de reboisement, en fonction des secteurs impactés, de l'état des sols, en tenant compte de l'évolution climatique et de la santé de notre forêt.

En mixant les essences et les modes de reboisement (plantation et régénération naturelle), nous aurons une forêt résiliente et des bois de qualité... pour les générations futures, dans 60 ans !

L'ASLGF va reboiser 2 secteurs (sous l'Orgère et Plaine Joux) dès l'automne 2020, pour une surface d'environ 5 ha.

La reconstitution de la forêt prendra plusieurs années et les cicatrices se refermeront progressivement, permettant à tous de retrouver une forêt maglancharde accueillante, assurant ses fonctions de production et de protection.

Une chose importante à retenir :

La forêt reprend ses droits et se régénère à la suite de la tempête, dans un temps naturel qui n'est pas le temps à échelle humaine.

Branches cassées laissées au sol et souches retournées: spectacle actuellement désolant mais qui contribue indirectement et sur le long terme à la bonne santé des futurs plants.



Notre responsabilité forestière est de contribuer à la bonne gestion de la forêt afin qu'elle puisse nous accueillir de nouveau: la réouverture des sentiers imminente !

Les élus à la commission Environnement :

Stéphane Appertet, Damien Padovese, Delphine Blanc-Gonnet, Alexia Merchez-Bastard, Alexandre Malesieux, Christophe Appertet, Grégory Crozet, Jérôme Pelletier

Crédit photo : Delphine Blanc-Gonnet

ACTUALITE FORET :

Matinée de nettoyage des chemins de la forêt : samedi 4 juillet

Un événement porté par l'ASLGF, en partenariat avec la commune de Magland et l'ACCA. Lors des chantiers d'urgence, certains dépôts sont venus fermer des sentiers que nous aimons tous ou endommager des pistes que nous fréquentions : ensemble, nous réouvrons ces accès et nous permettrons à tous de retrouver la clé de la forêt !